

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 50-407-1930 promulguant le décret du 2 octobre 1930 fixant Les indemnités de mission allouées aux inspecteurs des colonies.

n° 50-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 octobre 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1881: Vu l'arrêté du 1^o » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et « de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 2 octobre 1930 fixant les indemnités de mission allouées aux inspecteurs des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art 1

Est promulgué à la Côte française des Somalis, le décret du 2 octobre 1930, susvisé, fixant les indemnités de mission allouées aux inspecteurs des colonies. Art, 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie,

Pour le Gouverneur : Le Procureur de la République, chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, RA-
VAILLER.